

Risques climatiques et résilience climatique

Communication COM (2024) 91 du 12 mars 2024 : **Gérer les risques climatiques** - protéger les personnes et la prospérité

cepPolicyBrief No. 7/2024

Short Version [\[Go to Long Version in German\]](#)

Contexte | Objectif | Parties intéressées

Contexte : Selon la Commission européenne, l'Europe se réchauffe deux fois plus vite que la moyenne du reste du monde. Les effets du changement climatique se font déjà sentir et s'aggraveront au cours des prochaines décennies. Les risques climatiques et les pertes liées au climat, telles que les décès et les pertes économiques ("dommages liés au climat"), résultent de la chaleur, des sécheresses, des inondations, des incendies de forêt, des maladies et des mauvaises récoltes. Les mesures d'adaptation au climat visent à rendre les personnes et l'environnement plus résistants aux dommages liés au climat ("résilience climatique").

Objectif : La Commission veut s'assurer que les fonctions sociales essentielles - telles que les soins de santé et l'approvisionnement en eau - sont maintenues malgré l'augmentation des risques climatiques. Elle souhaite également préciser qui est responsable des mesures d'adaptation au climat au niveau de l'UE et dans les États membres ("propriétaires des risques").

Parties intéressées : L'ensemble de l'économie.

Brève évaluation

Pour

- ▶ La législation européenne exige que l'UE prenne des mesures de précaution pour lutter contre les risques climatiques.
- ▶ En précisant qui est responsable des mesures d'adaptation au climat en tant que "propriétaire du risque" au niveau de l'UE et dans les États membres aux niveaux national, régional et local, on peut éviter les lacunes en matière de responsabilité et les doubles emplois, tout en facilitant la coordination générale.
- ▶ L'objectif de la Commission d'améliorer la connaissance des effets attendus du changement climatique ainsi que des impacts et des coûts des mesures d'adaptation facilitera une prise de décision efficace.
- ▶ Sans couverture d'assurance privée, des fonds publics sont nécessaires pour la reconstruction après les catastrophes naturelles, ce qui peut représenter un risque financier majeur pour les budgets publics. Des incitations sont donc nécessaires pour augmenter la couverture d'assurance contre les risques climatiques.

Contre

- ▶ Lorsque l'on définit la résilience climatique comme un critère non tarifaire dans les appels d'offres publics, il est important de garder à l'esprit que cela peut conduire à des conflits de répartition, car les régions dont les finances sont plus solides dans l'UE seront avantagées par rapport à celles dont les finances sont plus faibles.

Gestion des risques climatiques et des dommages liés au climat

[Version longue A.2 ; C.1.1 ; C.2.3]

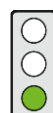
Proposition de la Commission : Compte tenu de l'incertitude quant à la nature et à l'ampleur futures des effets du changement climatique, les acteurs politiques et économiques doivent se préoccuper de la probabilité des risques climatiques et de la prévention des dommages liés au climat. Afin de mieux gérer les risques climatiques et les dommages liés au climat, il est nécessaire de préciser qui est responsable, en tant que "propriétaire du risque", des mesures d'adaptation au climat au niveau de l'UE et dans les États membres, en assurant une coordination aux niveaux européen, national, régional et local.



Évaluation du cep : La législation européenne impose à l'UE de contrer les risques climatiques par des mesures de précaution en matière d'adaptation au climat. Le fait que la Commission cherche à clarifier qui est le "propriétaire du risque" au niveau de l'UE et dans les États membres peut contribuer à éviter les lacunes en matière de responsabilité et les doubles emplois, ainsi qu'à faciliter la coordination générale pour garantir que toutes les questions pertinentes sont traitées de manière efficace et efficiente.

Outils pour les propriétaires de risques [Version longue A.2.2, C.1.1]

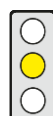
Proposition de la Commission : L'efficacité des mesures d'adaptation au climat est entravée par d'importantes lacunes en matière de compétences, de main-d'œuvre et de connaissances. L'accès aux résultats de la recherche, aux outils opérationnels et aux données disponibles devrait renforcer la compétitivité des entreprises et améliorer l'élaboration des politiques. À cette fin, il convient de fournir un accès aux données, produits, applications et services européens clés, tels que la plateforme européenne Climate-ADAPT et le programme Copernicus d'observation de la Terre.



Évaluation du cep : L'objectif de la Commission d'améliorer la connaissance des impacts attendus du changement climatique ainsi que des impacts et des coûts des mesures d'adaptation facilitera une prise de décision efficace. La fourniture de données de haute qualité par l'UE permet à chaque État membre et à chaque région de ne pas avoir à mettre en place ses propres systèmes, mais de mener des recherches sur les conditions locales spécifiques à partir de ces données.

Financement de la résilience climatique [Version longue A.3.3, C.1.2]

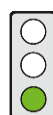
Proposition de la Commission : Les dépenses publiques de l'UE et de ses États membres ainsi que les incitations à l'investissement privé devraient être conçues de manière à ce que la meilleure option soit d'éviter les dommages et les perturbations liés au climat sur les infrastructures. Les États membres devraient inclure la résilience climatique en tant que critère non tarifaire lorsqu'ils définissent les "critères de durabilité environnementale" dans les appels d'offres publics.



Évaluation du cep : La proposition offre la possibilité d'inclure les risques climatiques dans les investissements publics. Cependant, de tels critères non tarifaires peuvent conduire à des conflits de répartition. Dans l'ensemble de l'UE et au sein d'un même État membre, les régions dont les finances sont plus solides seront avantagées par rapport à celles dont les finances sont plus faibles. En outre, la charge administrative supplémentaire liée à la prise en compte de nouveaux critères est moins lourde pour les grandes entreprises que pour les petites. En fin de compte, cela dépend de la conception spécifique.

Secteurs particulièrement menacés : Eau [Version longue A.2.2, C.1.3]

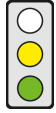
Proposition de la Commission : Dans de nombreuses régions d'Europe, l'approvisionnement en eau est menacé par une "mauvaise gestion structurelle", une utilisation non durable des sols et la pollution, ainsi que par des changements dans la configuration de l'eau, le changement climatique aggravant la situation. La Commission propose de faire le point sur les questions liées à l'eau, par exemple au moyen de plans de gestion des risques d'inondation, et de rendre la gestion de l'eau plus souple, par exemple en réponse aux évolutions géopolitiques ou environnementales.



Évaluation du cep : La gestion agile de l'eau comprend non seulement des mesures statiques telles que des digues, mais aussi des mesures d'adaptation telles que des modifications de l'utilisation des sols. Cela peut signifier que la construction n'est plus autorisée dans certaines zones ou seulement sous certaines conditions. Des informations ou des recommandations peuvent également être fournies à la population de ces zones. L'inventaire prévu des problèmes liés à l'eau peut contribuer à l'identification de ces zones.

Assurance climatique [Version longue A.2.2, C.1.4]

Proposition de la Commission : L'assurance privée couvrant les actifs et les biens exposés aux risques climatiques est faible. Toutefois, il existe des différences considérables entre les États membres, tant en ce qui concerne l'ampleur des dommages liés au climat que le niveau de la couverture d'assurance. En outre, à mesure que la fréquence et la gravité des dommages liés au climat augmentent, la disponibilité de la couverture d'assurance pourrait diminuer.



Évaluation du cep : En l'absence de couverture d'assurance privée, des fonds publics sont nécessaires pour la reconstruction après les catastrophes naturelles, ce qui peut représenter des risques financiers importants pour les budgets publics. Cela peut également avoir un effet dissuasif sur l'achat de biens immobiliers dans des zones exposées aux catastrophes. Dans ce contexte, des incitations sont nécessaires pour augmenter la couverture d'assurance contre les risques climatiques.